Odomez	176 k. 300	14 h. 55
Notre-Dame-au-Bois	177 k. 900	14 h. 57
Cubray	182 k. 200	15 h. 05
Saint-Amand	185 k.	15 h. 12
Lecelles	188 k.	15 h. 18
Rumegies	193 k.	15 h. 33
Planard	196 k.	15 h. 40
Mouchin	198 k. 500	15 h. 45
Bachy	199 k. 300	15 h. 47
Bourghelles	203 k. 300	15 h. 55
Cysoing	206 k. 300	16 h. 10
Bouvines	208 k. 300	16 h. 14
Sainghin-en-Mélantois	209 k. 300	16 h. 16
Ascq	212 k. 300	16 h. 20
Forest	216 k. 100	16 h. 25
Hem	219 k. 100	16 h. 32
Croix (Vélodrome)	223 k. 100	16 h. 40
Wasquehal	225 k. 900	16 h. 45
Marcq-en-Barœul (dép.)	228 k. 300	16 h. 50
Lille-La Madeleine	231 k. 300	17 h. 00

La première liste des engagés

Nous avons reçu à ce jour les engagements suivants :

1 DEMOOR Lucien, La Madeleine.
2 POTTIER Marcel, Mons-en-Barœul.
3 HOFFMAN Marcel, Mons-en-Barœul.
4 DAUCHY Auguste, Lille.
5 LELONG Alfred, Lille.
6 DHAESE Guillaume, Fives.
7 VANDERSTRAETEN Ferd. Hellemmes.
8 BOURSAULT Jean, Lille.
9 DESMETTRE Albert, Lille.
10 WIEME Jules, La Madeleine.
11 VINTAER Joseph, La Madeleine.
12 MATHYS Raymond, La Madeleine.
13 WINDELS Jules La Madedeine.
14 BEURRIER Albert, La Madeleine.
15 VANDENKERKOVE J., La Madeleine.
16 HERZIN Adrien, La Madeleine.
17 DE WILDER Hubert, La Madeleine.
18 HOCHARD Charles, La Madeleine.
19 DANNEQUIN André, Haubourdin.
20 LEMAHIEU Camille, Haubourdin.
21 MARTEL Jules, Haubourdin.
22 FORESTIER Marcel, Haubourdin.
23 GRAYGMON Gérard, Haubourdin.
24 CHOLET Henri, Lille.
25 BEGGIA Henri, Lille.
26 DANNELS Camille, Lille.
27 BREGOLI Guiseppe, Lille.
28 VILLERS Robert, Canteleu.
29 CRAMETTE Robert, Lille.
30 DELCOURT René, Lille.
31 SAALEN Ulysse, Lomme.
32 DANGREMONT Maurice, Lomme.
33 CAPPELLE Léon, Lomme.
34 NOENS Emile, Lille.
35 DUPREZ Kléber, Lomme.
36 MONSEUR Georges, Lille.
37 MESNIL Marcel, Lille.
38 CYRILLE Jacques, Halluin.
39 CASIER Robert, Halluin.
40 GAILLARD Edmond, Lille.
41 X...
42 X...
43 HEUGHE André, Fâches.
44 HEUGHE Henri, Fâches.
45 ALTRUY André, Fâches.
46 CASTELAIN Robert, Prémesque.
47 NEUHAERT Julien, Fâches.
48 HOUDART Arthur, Lille.
49 VERHAEGHE René, Lille.
50 DEGAND Marcel, Lille.
51 SALOMÉ Albert, Lille.
52 DUBURCQ Emile, Lille.
53 PREVOST Alfred, Lille.
54 AERTS Maurice, Lille.
55 TURBAN Georges, Loos.
56 CALIS Léon.
57 CASIER Michel, Loos.
58 REMY René, Loos.
59 VANGANSBECK Auguste, Loos.
60 COTTENIE Maurice, La Madeleine.
61 BLONDEL Prosper, La Madeleine.
62 DURAND Adolphe, Lambersart.
63 DEMEYER Gustave, Lomme.
64 MELEMAN Bernard, Lambersart.
65 LEPOUTRE Jean, Lille.
66 DEHONT Paul, Fives.
67 QUEKELGERQUE Kléber, Hellemmes.
68 PLACE René, Sallaumines.
69 CARDOT Emile, Lille.
70 CARDOT Antony, Lille.
71 WAROQUIER, Croix.
72 BOISSEAU Félix, Roubaix.
73 VERSCHOORE Constant, Thumesnil.
74 MERTENS Hubert, Lille.
75 PANTE Pierre, Loos.
76 CUVELIER Félicien, Loos.
77 DEBACKER Jules, Marcq-en-Barœul.
78 DEBACKER Adrien, Marcq-en-Barœul
79 LONGUESPÉE Charles, Lille.
80 DELTOMBE Georges, La Madeleine.
81 DUBOIS Paul, La Madeleine.
82 VANHOVE Lucien, La Madeleine.
83 SONNAERT Maurice, Lille.
84 DERECKE Charles, Lille.
85 VAN DENENCKOUTTE Jean, Lille.
86 PLANCQ Julien, Lille.
87 VANHOUTTE André, La Madeleine.
88 DELCROIX René, Hellemmes.
89 DELAFORTRERIE, Lille.
90 VERSTELLE Maurice, Lille.
91 DUTHIEUW Michel, Lille.
92 DHONDT Jean, Lille.
93 DESMULLIEZ Julien, Forest.
94 MATHON Charles, Forest.
95 SAISON Louis, Fives.
96 DELHELLE Jean, Lille.
97 PERRAIN Albert, Pérenchies.
98 LESAGE Hippolyte, Pérenchies.
99 CASTELAIN Charles, Prémesques.
100 BRION Maurice, Verlinghem.
101 MONTAGNE Henri, Pérenchies.
102 DUMOULIN Fernand, Fives.
103 BILLIET Julien, Marcq-en-Barœul.
104 LEPÈVE Alfred, Chéreng.
105 PROVO Paul, Lille.
106 CLEMENT Albert, Lille.
107 WATTEUW Arthur, Marcq-en-Barœul.
108 DE KEYSTER Julien, Lille.
109 HENNION Jean, Marcq-en-Barœul.
110 VANSYNGEL Léopold, Lille.
111 VANSYNGEL Lucien, Lille.
112 COUDRINDRIX Edmond, Loos.
113 COUDRINDRIX Joseph, Loos.
114 VANDEWALLE Maurice, Fives.
115 RONAT Roger, Lille.
116 DEROUBAIX Charles, Lille.
117 HORNAIN Abel, Marcq-en-Barœul.
118 GRATEPANCHE Joseph, Thumesnil.
119 COURTENS Léon, Thumesnil.
120 WILLEMS Louis, Haubourdin.

LES ENGAGEMENTS SERONT CLOS LE JEUDI 5 JUIN

Les engagements seront clos le Jeudi 5 Juin, à 20 heures. Passé cette date, nous nous verrons obligés de refuser toute demande d'inscription.

Les engagements, accompagnés de la somme de 4 francs sont reçus tous le jours de 8 à 12 et de 14 à 20 heures, dans nos bureaux, 186 bis, rue de Paris, Lille.

La Veuve Patoir devant les Assises du Nord

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

L'ACCUSÉE A L'AUDIENCE

Il est un peu plus d'onze heures, lorsque la voiture cellulaire arrive au Palais de Justice. La veuve Patoir en descend, encadrée de quatre gendarmes. Forte femme, d'une certaine élégance, elle porte un manteau bleu sombre, garni de fourrure noire et un chapeau de couleur marron.

Elle est gantée de peau. Vite, elle gagne la salle réservée aux inculpés. Elle ne pénétrera dans la salle d'audience que quelques instants plus tard.

A midi, la Cour entre en séance. M. le conseiller Adam, préside.

Le siège du ministère public est occupé par M. Robin, substitut général.

Au banc de la défense, Me Maurice Fontaine, du barreau de Valenciennes, assisté de Me Maréchal. Dans le box, réservé aux accusés, la veuve Patoir pleure doucement.

Après que le jury est constitué, le Président procède aussitôt à l'interrogatoire de l'accusée.

Il demande tout d'abord d'où venait le tissu destiné à la fabrication des sacs.

LA Vve PATOIR. — Je ne savais pas d'où venait le tissu.

LE PRESIDENT. — Et cependant ces petits sacs devaient bientôt être appelé « des sacs à terre », destinés à protéger les soldats allemands contre les nôtres. Il ya eu des incidents à Lille et ailleurs, à propos de la confection de ces sacs. Vous ne pouviez pas l'ignorer.

LA FEMME PATOIR proteste. — J'étais très occupée à l'atelier. Je ne savais pas ce que l'on disait en ville. J'ignorais l'usage qu'on ferait de ces sacs.

M LE PRESIDENT évoque l'attitude de M. le docteur Tauchon, ancien maire de Valenciennes, dont la femme Patoir a souvent invoqué le témoignage.

PLUS D'UN MILLION DE SALAIRES AUX CONFECTIONNEURS

Le Président révèle que pour les deux premières années de la guerre, la ville de Valenciennes paya aux confectionneuses pour un million vingt mille sept cents neuf francs de salaires.

M. le Président souligne que l'on a fabriqué des sacs à terre jusqu'au 3 mars, date à laquelle il n'était plus permis, à Mme Patoir d'ignorer l'objet de cette fabrication.

A partir du 5 mars, certes, on ne fait plus de petits sacs mais on confectionnait de grands sacs que l'on appellera sacs à grain et sacs postaux.

Mme PATOIR proteste de son ignorance. Elle pleure à chaudes larmes. La Mairie aurait dû me faire part de ses soupçons s'écrie-t-elle, mais on ne m'a rien dit.

D'autre part, affirme-t-elle, les ouvrières n'ont jamais dit qu'elles ne voulaient pas faire de sacs parce qu'elles en connaissaient l'utilisation, mais seulement parce que la fabrication constituait un travail difficile, pénible.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le commandant Combarnous, chef du génie de Valenciennes, sur l'utilisation possible de ces grands sacs.

UNE ÉLÉGANTE PRISONNIÈRE

Le Président poursuit l'examen des éléments de l'affaire. Il rappelle que la Vve Patoir dirigea l'atelier pendant deux années. Puis vint la rupture.

Les autorités allemandes lui reprochaient d'avoir détourné une partie de l'étoffe, qui lui avait été confiée et aussi de n'avoir pas payé ses ouvrières au taux qu'elle réclamait.

Elle quitta à cette époque Valenciennes et se réfugia à Onnaing où elle fut hébergée au château Verdavaine.

Lve Vve Patoir prétend qu'elle était retenue prisonnière dans cet immeuble et n'eut pas toujours de pain à manger.

Mais le Président s'étonne qu'un tel régime ait pu lui être infligé puisque certain jour, ayant à se rendre à Valenciennes, devant les juges allemands, elle refusa de se servir de la voiture qui lui fut amenée. Elle exigeas une voiture plus confortable. On fit droit à sa demande.

« N'est-ce pas là, interroge le Président, une manifestation suffisante des bonnes relations que Mme Patoir entretenait avec l'occuapnt.

LES BÉNÉFICES DE LA Veuve PATOIR

Au cours de la guerre, la Vve Patoir déposa à la Deutsch-Bank, à Bruxelles, une somme de 125 francs et de 50.000 marks.

Quelques semaines avant l'armistice, elle donna l'ordre de transférer ce dépôt à la succursale de la Deutsch-Bank à Munich. Mais ces sommes d'argent ne représentaient pas le bénéfice total réalisé par la directrice de l'atelier du « Casino ».

En effet, la Vve Patoir s'était rendue également acquéreur d'un immeuble sis à Bruxelles et évalué à 16.000 francs. Elle fit encore différents prêts à des personnes amies.

On estime à 300.000 et même 400.000 francs, la fortune ainsi constituée par Vve Patoir.

Interrogée sur les raisons de ce dépôt à la banque allemande et non dans une banque Valenciennoise, la Vve Patoir déclare : « Toutes les banques se trouvant sous le contrôle allemand, j'estimais qu'elles se trouvaient toutes sur le même pied. Je ne croyais pas mal faire en m'adressant à la Deutsch-Bank.

— Pourqoi n'avez-vous pas fait ce dépôt à la Caisse Municipale ? interroge M. le Président.

— L'accusée prétend avoir ignoré que la chose fut possible.

Le Président souligne que de tels dépôts devaient servir à alimenter les emprunts allemands. Les autorités allemandes mirent, à deux reprises, ces dépôts sous séquestre et toujours le séquestre fut levé.

M. le Président donne lecture d'une note adressée par le général inspecteur des banques allemandes au directeur de la Deutsch-Bank de Bruxelles.

Le général informe ce dernier qu'il n'y a pas lieu de maintenir le séquestre et qu'il convient au contraire de faire montre de bienveillance envers Mme Patoir, qui a « rendu des services appréciables à l'autorité allemande ».

— La Vve Patoir n'a pas eu connaissance de cette lettre.

Elle ignorait, dit-elle, le caractère des opérations de banque.

— J'ai vécu — déclare-t-elle — jusqu'en 1913, au milieu des bois, (sic) avec mon mari qui était garde-chasse. Je ne savais donc rien de tout cela ».

Poursuivant l'interrogatoire, M. le Président Adam rappelle les relations de l'accusée avec certains officiers et gendarmes allemands.

Selon certaines déclarations, recueillies à l'instruction, la Vve Patoir « faisait la fête » avec les officiers et vivait avec quelques-uns d'entr'eux dans une particulière intimité.

— L'accusée proteste d'avoir joui d'un régime de faveur.

Après avoir quitté Valencienne pour Onnaing, elle vécut affirme-t-elle, une vie pénible, n'ayant pas toujours de pain à manger. Elle reconnait certes, avoir été l'amie d'Otto Wild, ancien gendarme allemand, dont elle eut d'ailleurs un fils, ainsi qu'on le sait, mais nie énergiquement avoir été la maîtresse d'officiers.

L'ARRESTATION DE L'EMBOCHÉE

En 1922, la Vve Patoir vint à Maubeuge, rendre visite à son père.

En 1923, elle rentra une fois encore en France. Otto Wild l'avait accompagnée jusqu'à Aix-la-Chapelle. Elle se proposait un troisième voyage, lorsqu'elle fut arrêtée sur la terre alsacienne, à Saint-Louis.

La Vve Patoir prétend avoir eu l'intention de rentrer définitivement en France. Otto Wild devait d'ailleurs l'y accompagner et se faire naturaliser, afin que leur fils put prendre la qualité de français.

LA PROTESTATION DE L'ACCUSÉE

Avant de clore l'interrogatoire de l'accusée, le Président lui donne la parole.

La Vve Patoir, qui sanglote élève une nouvelle et véhémente protestation contre l'accusation qui pèse sur elle.

— « Si j'ai fait des sacs, — s'écrie-t-elle — je ne savais pas qu'ils devaient être utilisés par les armées allemandes. J'affirme que je l'ignorais, clame-t-elle. Pour l'argent, si je me suis servie de la banque allemande, c'est que j'espérais pouvoir retirer plus aisément mon argent.

Et c'est fini.

L'interrogatoire est clos et avant que l'on procède à l'interrogatoire des témoins. — qui sont au nombre de vingt — l'audience est suspendue pendant quelques minutes.

LE DÉFILÉ DES TÉMOINS

Le premier témoin entendu est M. PAS, commissaire spécial à Valenciennes.

Il fut chargé, par M. le Rapporteur près le Conseil de guerre de la Première Région, en 1919, d'ouvrir une enquête sur les faits et gestes de la Vve Patoir.

Il la poursuivit jusqu'en novembre 1923. Le commissaire se fait l'écho des témoignages qu'il recueillit, tant sur ce qui se passait à l'atelier du « Kasino » ainsi que sur ses relations avec des officiers allemands ainsi qu'avec Otto Wild, surnommé dans la région Valencienoise « Cacaouette ».

M. HAVEZ Edouard, inspecteur de police, à Valenciennes, se souvient d'avoir rencontré, en ville, la Vve Patoir, en galante compagnie. Elle recevait les saluts de militaires allemands mais ne bénéficiait que du mépris de la population valenciennoise.

M. HAVEZ Alexis, sous-brigadier de sûreté à Valenciennes, se souvient d'avoir rencontré la Ve Patoir, dans les couloirs de l'Hôtel de Ville La Vve Patoir pénétrait librement dans les bureaux de la Kommandantur.

Avant la guerre, la Vve Patoir ne jouissait selon lui que d'une modeste situation. Elle travaillait comme confectionneuse à l'atelier Membré et Finet.

DÉPOSITION DE M. LE DOCTEUR TAUCHON

M. le docteur TAUCHON, ancien maire de Valenciennes, est un grand vieillard aux cheveux blancs. Son entrée dans la salle provoque une certaine curiosité.

Le témoin rappelle à la suite de quelles circonstances fut ouvert l'atelier de confection que dirigea l'inculpée.

Pour l'ancien maire de Valenciennes, il n'y avait point de doute que les vêtements fabriqués ne devaient être utilisés que pour les blessés des diverses armées belligérantes. C'est avec une certaine satisfaction que l'on accueillit l'ouverture d'un atelier qui devait aider nombre de femmes à vivre.

Certain jour, rappelle M. Tauchon, M. Derudder avertit le Conseil municipal que l'on fabriquait des sacs, destinés à servir de gabions. La Municipalité prit quelques informations qui confirmèrent les renseignements de M. Derudder, M. Tauchon obtint d'officiers allemands même cette certitude.

Il adressa alors la lettre que l'on rappela au cours de l'interrogatoire.

Un accord intervint à ce moment entre la Kommandantur et la Municipalité.

Le Maire décida qu'il ne signerait de mandats qu'à la condition qu'on lui indiquerait le caractère des objets fabriqués.

En 1917, M. le docteur Tauchon quitta Valenciennes, emmené comme otage en Allemagne.

L'ancien maire de Valenciennes affirme avoir ignoré jusqu'à la déclaration de M. Derudder la destination des sacs. Informé, M. le docteur Tauchon crut devoir s'entourer de quelques renseignements complémentaires, car il savait M. Derudder « impulsif ».

Me Fontaine interroge : Jusqu'au 30 mars, Mme Patoir a-t-elle connu la destination des sacs.

M. le docteur Tauchon : Je ne puis pas dire qu'elle le savait.

C'est sur ces mots que M. Tauchon se retire.

M. DERUDDER, ancien professeur au Lycée de Valenciennes, ancien conseiller municipal, lui succède.

C'est sur un ton plein d'indignation que le témoin présentera contre l'inculpée un véritable réquisitoire.

Le 5 février 1915, dit-il, un voisin m'arrête et me déclare : « On fait des gabions. Le savez-vous ? ».

M. Derudder l'ignorait mais tout de suite il s'engagea à élever une violente protestation. Le lendemain, en effet, il saisit le Conseil municipal.

Et M. Derudder relate les débats qui eurent lieu au sein de l'assemblée communale.

M. Derudder rappelle qu'à la réunion du 1er mars, le Maire informa qu'une première collision s'était produite entre l'Administration municipale et la Kommandantur. L'autorité allemande répondant à sa protestation avait répliqué : Napoléon n'a-t-il pas, lui aussi, contraint les populations allemandes au travail. »

Un membre du Conseil municipal proposa que fut renouvelée la protestation déjà apportée par une grande ville belge. Mais les allemands menacèrent d'user de représailles.

Et en finissant sa déposition M. Derudder dénonce véhémentement l'action criminelle que commit la femme Patoir.

M. DELAME, industriel à Paris ancien conseiller municipal de Valenciennes, ne parle pas avec moins de colère. Cependant, il ne peut lui non plus dire avec certitude que jusqu'au 3 mars l'inculpée a connu la destination des sacs, mais il dénonce la conduite indigne de la femme Patoir, qui par son faste éclaboussait tout le monde

AUTRES TÉMOINS

Défilent successivement à la barre : M. FRELON, rentaité du chemin de fer ; M. DORCHIES Emile, instituteur à Onnaing, qui donne quelques renseignements sur la vie que l'inculpée mena dans cette commune. Au cours d'une conversation, la veuve Patoir lui affirma qu'elle était « au mieux avec le service d'étapes ».

Après un séjour de plusieurs mois à Onnaing elle partit à Bruxelles, puis à Spa et gagna enfin l'Allemagne.

Mme Vve BONETTI, propriétaire de l'Hôtel de l'Industrie, à Onnaing, a hospitalisé pendant quelque temps — sur réquisition de l'autorité allemande, la femme Patoir. Celle-ci recevait fréquemment la visite d'officiers allemands ou du gendarme Otto Wild.

Mme Bonetti la considérait comme une femme légère. Certain jour, les enfants Bonetti trouvèrent dans le tiroir d'un foyer les débris d'une lettre. Ils prirent soin d'en rassembler les morceaux. Il s'agissait d'une demande de naturalisation allemande et du refus qui lui fut fait. « Vous avez été mauvaise Française et vous serez demain mauvaise Allemande », lui écrivait-on.

Il parait que la femme Patoir aurait répondu : « C'est bien mal me récompenser d'avoir dépensé des millions de sous pour habiller les soldats allemands.

La femme Patoir proteste.

Mme MARTINAGE, de Valenciennes, a été réquisitionnée par la Kommandantur pour servir la femme Patoir et la suivre à Onnaing.

Mme Martinage n'a rien connu des travaux de la femme Patoir, mais l'opinion publique la flétrissait.

La femme Patoir prétend n'avoir jamais demandé à la Kommandantur de réquisitionner Mme Martinage et cette dernière ne lui fit jamais part de sa situation.

Mme Juliette MACHU, de Valenciennes, a travaillé au Casino. Elle était chargée de distribuer le travail. Au début, on fabriqua des vêtements pour la Croix-Rouge, plus tard des sacs. Elle ignora toujours la destination exacte de ces derniers. Mais à l'atelier, on disait qu'il s'agissait de sacs à grain.

On recueille encore les témoignages des sœurs Schauters, de Louvain et aussi de Mme Huismans. Ce sont des confectionneuses. Elles ignoraient l'objet des sacs.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M. l'Avocat général Robin, prononce un réquisitoire éloquent.

Il débute par un hommage à M. Tauchon et à ses collègues du Conseil Municipal.

Il évoque le souvenir des patriotes fusillés par les Allemands, les Jacquet, les Legrand, etc. Et tandis qu'étaient consommés tant de sacrifice des femmes oubliant que les fils de France tombaient chaque jour par milliers, fabriquaient des sacs à terre qui devaient protéger et aider ceux qui tuaient leurs fils, leurs frères !

Pour l'avocat général, il n'y a pas de doute. La femme Patoir savait la destination des petits sacs. Et plus tard, elle construisit encore de grands sacs, dits postaux, qui devaient encore servir l'armée allemande.

Elle ne s'est pas contentée de travailler pour l'occupant. Elle lui a encore confié l'argent que son trafic indigne lui procurait.

L'avocat général réclame une condamnation sévère.

La femme Patoir éclate en ce moment en sanglots.

Et M. l'avocat général de s'écrier :

« Il y a devant vous, Messieurs les jurés, une femme qui pleure, mais vous n'oublierez pas qu'il y en a d'autres qui pleurent leurs fils tombés devant les sacs à terre, dans les tranchées de l'Artois ».

La plaidoirie de Me Fontaine ne sera pas moins émouvante.

La tâche de l'avocat est certes difficile, délicate.

Me Fontaine, se plaçant sur le terrain du droit strict, montra que la preuve n'avait pu être apportée que la femme Patoir avait connu à quel rôle pouvaient être réservés les sacs qu'on fabriquait au Casino de Valenciennes.

D'autres, mieux placés qu'elle, ne l'ont d'ailleurs point connu non plus....

Me Fontaine estime qu'en entrant au Casino, la veuve Patoir n'a eu d'autre intention que de faire vivre sa petite famille et c'est l'intention qui importe. Il ne croit pas non plus que les subsides déposés à la Deutsbank aient pu servir les Allemands, car il ne s'agissait que d'un dépôt insaisissable.

Me Fontaine termine son éloquente plaidoirie en affirmant que l'accusée ne pouvait pas savoir qu'elle péchait contre la Patrie.

LA VEUVE PATOIR EST CONDAMNÉE A CINQ ANS DE PRISON

Le Président donne alors lecture des questions posées au jury et reprises dans l'acte d'accusation.

La femme Patoir est-elle coupable de manœuvres et d'inteligences avec l'ennemi et aussi d'avoir volontairement travaillé à la confection d'équipements et de sacs à terre.

Est-elle coupable d'avoir commis le même crime en versant de l'argent à la Deutschbank ?

Le jury se retire alors et revient vingt minutes plus tard.

Il répond NON à la première question et OUI à la majorité à la seconde.

Il accorde les circonstances atténuantes.

L'audience est encore levée et après quelques instants, la Cour rentre en audience.

LA FEMME PATOIR EST CONDAMNEE A CINQ ANNEES DE DETENTION.

A la lecture du jugement, la veuve Patoir tombe évanouie. Elle pousse de grands cris : « Mes enfants ! Mes enfants ! »

Les gendarmes et le personnel du Palais lui prodiguent leurs soins, tandis que la foule se retire.

UNE AUTO PÉNÉTRA DANS UNE CHAMBRE A COUCHER

Paris, 31. — Un accident d'automobile, dont les conséquences auraient pu être fort graves, s'est produit, hier matin, à Sèvres, à un tournant dangereux de la rue des Bruyères, dont la déclivité est très prononcée.

En voulant éviter un châssis à l'essai, qui barrait la route, une automobile, dans laquelle se trouvaient M. Nicolas, ancien capitaine de l'armée russe et deux de ses compatriotes, a dérapé et a été projetée contre le mur d'une maison.

Sous la violence du choc, le mur fut défoncé et le véhicule pénétra dans une chambre à coucher dont les habitants, M. et Mme Mondural par heureux hazard, étaient absents.

De nombreux témoins de l'accident se précipitèrent au secours des voyageurs, ensevelis tant sous les débris de plâtre que sous ceux de leur voiture.

LA CRISE POLITIQUE

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

L'offre aux Socialistes de partager le pouvoir

Paris, 31. — Selon l' « Echo de Paris », M. Herriot n'a pas caché, à ses collègues, qu'il refuserait de constituer un cabinet s'il n'obtenait pas, de la part des socialistes, des garanties suffisantes. De plus, M. Herriot n'acceptera pas, du congrès radical, un mandat impératif.

Le « Matin » précise que l'exposé de M. Herriot a duré près de deux heures. Dans la lettre qui sera adressée aux socialistes, M. Herriot rappelle que la victoire ayant été remportée en commun, l'union ne saurait être d'un jour. Elle doit se continuer d'une façon permanente. En conséquence, le parti socialiste reçoit l'offre de partager le pouvoir.

LE PROGRAMME MINIMUM DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

D'après les indications de M. Herriot, le programme minimum du nouveau gouvernement, outre l'amnistie générale, comprendrait la défense vigoureuse du franc et de l'équilibre budgétaire la reprise des relations avec la Russie soviétique la recherche d'accords internationaux pour faire aboutir le rapport des experts.

Paul Boncour n'est pas candidat à la Présidence de la Chambre

Paris, 31. — Du « Temps » : « M. Paul Boncour interrogé sur le point de savoir s'il était ou non candidat à la présidence de la Chambre, nous a priés de faire la déclaration suivante :

« Il est exact qu'au lendemain des élections, un courant s'était dessiné pour qu'à défaut de participation dans le gouvernement, le parti socialiste fut du moins représenter à la présidence de la Chambre.

» Il est exact que mon nom avait été prononcé avec quelque persistance par un certain nombre de mes amis de différents groupes de gauche.

» Je ne sais ce qu'eût décidé mon parti et je ne sais ce que j'eusse décidé moi-même ; mais la candidature Painlevé, devant laquelle j'avais toutes raisons d'amitié et toutes raisons politiques d'effacer la mienne, fait que la question ne se pose même pas.

Non seulement je ne suis et ne serai pas candidat ; mais je marche à fond pour mon ami Painlevé, dont l'élévation à la présidence sera le symbole même de la législature nouvelle. »

Prochains travaux du Sénat

LE MANDAT DE SIX ANS LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT, LA LOI OUVRIÈRE, ETC.

Paris, 31. — La séance de rentrée du Sénat mardi sera très courte.

Le président, M. Gaston Doumergue, prononcera l'éloge funèbre de M. D'Estournelles de Constant, sénateur de la Sarthe, décédé pendant les vacances, puis le Sénat aura à fixer la date de la nomination de deux Commisions chargées l'une, d'examiner la proposition votée à la Chambre portant à six ans la durée du mandat de député et à ce sujet, la disposition additionnelle présentée par M. Louis Soulié et tendant à rétablir la loi de 1889, c'est-à-dire le scrutin uninominal d'arrondissement ; l'autre, d'examiner la proposition de M. Louis Martin, relative au vote des femmes.

On réglera ensuite, l'ordre du jour et on inscrira probablement, en tête, la discussion de la proposition de M. Pasquet, sur la codification de la loi ouvrière, puis les différentes propositions relatives aux coopératives de consommation.

Le Sénat s'ajournera ensuite « sine die » laissant à son président le soin de le convoquer pour entendre « une communication du gouvernement », en l'espèce, la nouvelle déclaration ministérielle.

HORRIBLES EXPLOITS DE BANDITS CHINOIS

Londres, 31. — Un message de Hong-Kong signale que, suivant des nouvelles reçues de la colonie portugaise de Macro, une bande de pirates chinois vient de commettre d'odieuses atrocités.

Ayant détroussé et rançonné les villages environnants, il amenèrent une centaine de prisonniers qu'ils parquèrent dans une maison de bambou située dans un lieu isolé, laissant les captifs sous la garde de quelques factionnaires. Ils descendirent en nombre vers la côte, dans l'espoir de piller un navire, mais leur plan échoua et vingt d'entre eux furent tués.

A leur retour, les survivants tinrent conseil et leur chef déclara qu'ils n'avaient pas réussi leur coup parce que la présence de femmes parmi les prisonniers était une cause de mal-chance et que le seul moyen d'apaiser les dieux était de les exterminer. Elles furent aussitôt conduites dans un espace découvert et fusillées sans pitié, de même qu'un bébé appartenant à l'une d'elles. Leur crime accompli, les brigands brûlèrent les cadavres de leurs victimes.

UN CADAVRE D'UN ASSASSIN DANS UN GRENIER

Toulouse, 31. — Le cadavre du nommé Simon Tine, menuisier, 32 ans, qui dans la nuit de mardi tua à Luchon (Haute-Garonne) sa belle-sœur d'un coup de revolver a été trouvé hier à 7 heures par Mme Berges-Chouchere dans un grenier à foin de son écurie. Sa mort, due à un coup de revolver à la tempe, remontait à plusieurs jours probablement au soir du drame.

Tout indique qu'il s'agit bien d'un suicide et que le meurtrier s'est fait justice lui-même.

LES VOYAGES DU "RÉVEIL DU NORD"

L'excursion de la Pentecôte PARIS :: VERSAILLES :: FONTAINEBLEAU s'annonce comme un succès

Comme il fallait s'y attendre l'excursion des 8, 9 et facultativement 10 juin prochain rencontre parmi nos lecteurs un accueil chaleureux. L'excellent souvenir conservé par les excursionnistes de l'année dernière nous vaut beaucoup de demandes. Mais cette année. Malheureusement, malgré [illegible] sir de donner satisfaction à tout le monde nous sommes obligés de nous limiter et l'excursion de la Pentecôte ne pourra grouper que 50 adhérents.

C'est l'affluence qui ne manquera pas d'attirer à Paris les jeux Olympiques qui nous a incité à prendre cette décision.

« L'Agence des Voyages de la Presse Française » nous a garanti dans cette mesure le confort absolu pour nos excursionnistes. Avis, donc aux personnes qui veulent faire partie de cette magnifique excursion de hâter leur inscription soit dans nos bureaux, 186 bis rue de Paris à Lille, soit au bureau de l'Agence, 66, rue des Stations.

Rappelons que les conditions sont pour deux jours, prix tout à fait exceptionnel comprenant : 1° Le chemin de fer aller et retour ; 2° le logement ; 3° les repas avec vin ; 4° les auto-cars pour les deux jours ; 5° tous les pourboires ; 6° les guides compétents donnant toutes les explications ; 7° la traversée de Paris en bateau et l'ascension de la Tour Eiffel (3e Etage).

	2e classe	3e classe
LILLE	213 fr.	183 fr.
DOUAI	203 fr.	178 fr.
ARRAS	195 fr.	170 fr.

Pour la journée supplémentaire : Fontainebleau, logement à Paris, Hôtel, excursion en auto-cars (Château et forêt) supplément tous frais compris 75 francs.

L'application du plan Dawes

UN IMPORTANT ENTRETIEN A EU LIEU AU MINISTÈRE DES FINANCES BELGE

Bruxelles, 31. — MM. Theunis et Hymans ont eu ce matin un entretien au ministère des Finances avec MM. Delacroix et Gutt, délégués belges, à la Commission des réparations ; le baron Rolin Jacquemans, qui représente la Belgique à la Haute Commission interalliée, et M. Hannecart, chef de la délégation technique belge dans la Ruhr.

Le Gouvernement était désireux de conférer avec eux en prévision de l'application du plan des experts.

D'autre part, « Le Temps » croit savoir qu'au cours de cet entretien il s'est agi surtout de la participation des Belges aux différents organismes d'exécution et de contrôle ; de l'application progressive du plan des experts, d'une part ; et d'autre part, du relâchement progressif des mesures prises dans la Ruhr, dans la proportion où le plan des experts sera exécuté par les Allemands.

La situation dans les territoires occupés et la situation politique en Allemagne ont été examinées au cours de cette conférence.

On a envisagé de même comment se présentaient certains aspects politiques de la question des réparations et de la sécurité.

LE PORTRAIT DE JAURÈS AU PALAIS-BOURBON

Paris, 31. — A la demande des députés socialistes (S. F. I. O.) la questure de la Chambre a fait placer dans la salle des Conférences du Palais-Bourbon le portrait de Jaurès, par Rousseau-Decelle.

Ce tableau fera pendant au portrait de Gambetta.

Des gerbes de fleurs seront déposées au nom du Parti socialiste demain, à 8 heures, au tombeau du grand tribun, à Albi et devant sa statue, à Carmaux et à Montpellier.

UN RECEVEUR ATTAQUÉ PAR DES BANDITS EN AUTO

Nice, 31. — Ce matin, vers huit heures, M. Albert Martin, receveur municipal, se rendait à la recette municipal porteur d'une somme de 50.000 francs, lorsqu'arrivé dans la rue de Lille, il fut attaqué par des bandits en auto. L'un d'eux porta à M. Martin un violent coup de matraque sur la tête.

Le coup ne parvint pas à étourdir le receveur municipal, qui appela au secours. Aux cris de M. Martin, les malfaiteurs s'enfuirent sans avoir pu s'emparer de la somme qu'ils convoitaient.

CONSEIL DES MANUFACTURES ET DES ARTS APPLIQUÉS

Paris, 31. — Le ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et de l'Enseignement technique vient de proposer à la signature du Président de la République, un décret qui prévoit la création et l'organisation d'un conseil des manufactures nationales et des Arts appliqués à l'industrie.

FEUILLETON DU 2 JUIN 1924. — N° 1

LE SECRET MORTEL

ROMAN CONTEMPORAIN

PAR

PAUL FÉVAL FILS

PROLOGUE

SOIRÉE DE CONTRAT

La maison Guiraud frères, située près de la Halle aux Blés, à l'extrémité de la rue de Viarmes, était en grande fête : on mariait Mlle Jeanne, la fille unique de Marius Guiraud, le véritable maître de la maison.

Le second frère, Scipion Guiraud, résidait habituellement à Marseille, dans le quartier de l'Evêché, où la Société possédait un entrepôt.

Mais, ce jour-là, Scipion était attendu à Paris.

Jeanne Guiraud composait à elle seule toute la famille de ces deux hommes ; de par la nature et de par la loi, elle était la fille de Marius, l'aîné de la famille et le chef de la raison sociale, mais, de par le cœur elle était également leur fille à tous deux.

Mme Marius Guiraud s'était avisée de mourir en mettant cette enfant au monde. A cette époque, on ne faisait pas de grandes affaires, non ! mais encore on vivotait sur un fonds de cinquante mille francs, avec un roulement à peu près égal.

Restait là une petite fille. Scipion, peu enclin au mariage, jugea que c'était assez pour deux.

Envoyer cette enfant en nourrice, personne n'y songea ! On prit une grosse paysanne de la Brie qui se présentait de façon à écarter toute idée de disette pour la nourrissonne.

Alors, Marius et Scipion se mirent à « bûcher » ferme.

Ah ! mais, c'est qu'une nourrice sur lieu, à Paris, cela coûte gros ! d'autant plus qu'on habillait le poupon comme une fille de duchesse ! avec du point d'Angleterre à ses pelisses et des broderies sur ses souliers !

Cela fit que Marius se chargea d'acheter et de vendre à Paris, non seulement les céréales, et les légumes secs, comme jadis, mais les farines, les machines pour l'agriculture et bien d'autres choses.

Cela fit aussi que Scipion voyagea pour les achats de blé et que la Turquie et la Russie eurent l'honneur de le voir souvent.

Bref, au bout de dix ans, on ouvrit un comptoir à Marseille — le pays natal — et au bout de vingt ans on pensa à marier Mlle Jeanne, par la simple raison qu'elle avait été demandée en mariage et que le demandeur lui plaisait beaucoup.

Les Guiraud, bien qu'ils aimassent passionnément leur fille, ne connaissaient pas la jalousie paternelle, cette maladie qui consiste à défendre le cœur de l'enfant qu'on aime, comme un bastion en temps de guerre.

Et puis, il faut dire la vérité : on avait fait élever Jeanne dans une pension à la mode, où ne se trouvaient que des jeunes filles riches, très riches même.

Mademoiselle Guiraud, tenait de sa mère une nature fine et distinguée, de son père l'esprit méridional, si charmant dans une femme bien élevée ; elle plaisait et